NOTE AUX UTILISATEURS DE LDPAYE

Objet : Se préparer à la DSN

Révision 1.11 – 28/05/2015

Les modifications apportées en révision 1.01 figurent en orange dans ce document. Cela concerne essentiellement la base brute fiscale, paragraphe A.4. Les modifications apportées en révision 1.02 figurent elles-aussi en orange et concernent uniquement le paramétrage du salaire rétabli DSN, paragraphe A.3. Les modifications apportées en révision 1.03 figurent en orange foncé et concernent le salaire rétabli et la base brute fiscale. Les modifications apportées en révision 1.10 et 1.11 figurent respectivement en rose et en violet et concernent uniquement le salaire rétabli.

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) va s'imposer progressivement à toutes les entreprises courant 2015. Dans cette perspective, vous trouverez dans la présente note tout un ensemble de recommandations sur les paramètres de paye qui sont à ajuster. La mise en place anticipée de ces recommandations facilitera la bascule au système DSN le moment venu, avec la possibilité notamment d'établir une DSN de « reprise d'historique ». Celle-ci vous permettra de vous libérer plus rapidement de certaines obligations : attestations de salaire pour le versement des indemnités journalières (DSIJ) et attestations employeur destinées à Pôle Emploi.

Remarque : Les paragraphes en bleu ne peuvent être mis en œuvre qu'en version 8 de LDPaye, la version qui offre le support complet de la DSN « Phase 2 ». Ces éléments seront donc à prendre en compte dans un second temps.

<u>Remarque importante</u> : à la date de parution de ce document (fin décembre 2014), certains éléments déclarés en DSN « Phase 2 » ont encore une définition assez floue, pour certaines catégories de salariés comme les apprentis ou les VRP par exemple. Cette documentation sera donc révisée au fur et à mesure que les choses se préciseront. Nous vous encourageons à revérifier ces paramètres, en même temps que les paramètres DSN, régulièrement dans le courant de l'année 2015, et en tout état de cause avant de basculer « en réel » au système DSN.

Version et Niveau requis

Pour mettre en œuvre ce qui est décrit dans cette documentation, vous devez disposer de **LDPaye Version 7.20 Niveau 86** ou supérieur, ou **Version 8.00 Niveau 7** ou supérieur.

A - Nouvelles données déclarées en DSN

A.1 - Salaire de base ou Salaire de référence

En DSN, cette donnée apparait deux fois, sous des terminologies différentes :

⇒ dans le bloc 40-Contrat, rubrique 40.015 - Salaire de référence,

⇒ dans le bloc 51-Rémunération de type 010 - Salaire de base

Bien que la terminologie soit différente, ces deux éléments désignent la même chose : « ce montant correspond usuellement à la première ligne du bulletin de paye d'un salarié. Il ne comprend ni les primes, ni les heures supplémentaires ».

Dans LDPaye, bien souvent, on pourra faire appel à cette première ligne du bulletin pour récupérer ce « salaire de base » : rubrique 0400 ou 0500.

Toutefois, si cette notion n'apparait pas clairement sur les bulletins, ou pas pour toutes les catégories de salariés, il peut s'avérer utile de créer une nouvelle ligne sur les bulletins, qui ne s'imprime pas si on ne le souhaite pas, ligne qui assurera le calcul de ce montant et qui pourra donc être facilement reprise en DSN. Utilisez si possible le N° de rubrique 0399 pour cela.

Paramètres DSN

Rubrique DSN :	40.015 Salaire de référence
Mode d'alimentation :	LB3 Ligne de bulletin – Colonne Montant
Elément de paye :	0400 ou 0500 ou 0399
Rubrique DSN :	51.013 Rémunération - Montant
Rubrique DSN : Code rubrique :	51.013 Rémunération - Montant 010 Salaire de base
Rubrique DSN : Code rubrique : Mode d'alimentation :	51.013 Rémunération - Montant 010 Salaire de base LB3 Ligne de bulletin – Colonne Montant

A.2 - Salaire net versé

En DSN, toutes les données de rémunération sont rattachées à des blocs *50-Versement individu*. Chaque bloc *50-Versement individu* comprend 2 données chiffrées : la rémunération nette fiscale (rubrique *50.002*) et le montant net versé (rubrique *50.004*). Si la première donnée est bien connue en paye, la deuxième est un peu plus floue : qu'est ce que le montant net versé ? Est-ce la même chose que le net à payer apparaissant en pied de bulletin ? Doit-on y ajouter les éventuels acomptes versés en cours de mois, voire même d'autres éléments de net qui n'ont pas été versés directement au salarié (part salariale de chèques déjeuner, versement sur des plan d'épargne, saisie-arrêt...).

A fin décembre 2014, cette notion de net versé n'a toujours pas été clairement établie par le GIP-MDS, l'organisme qui gère la norme DSN. Nous préconisons, pour le moment du moins, de créer un nouveau cumul et une rubrique comme suit.

1) Création d'un cumul NETVER par copie du cumul NETPAY.

Identification			ОК
<u>N</u> om du cumul	NETVER	1	Annuler
Libellé du cumul	Net versé DSN		
<u>U</u> nité	Montant		Report rubriqu
<u>R</u> emise à zéro	[00] Tous les mois		Report cotisati
Commentaire			
		*	
		-	

Il faut ensuite modifier le cumul NETVER et décocher les rubriques d'acompte (7600 et 7615)

2) Création d'une rubrique 8992 Net versé DSN

N° :	8992 (si possible)
Libellé :	Net versé DSN
Code famille :	999
Décocher <i>Rubrique imprimée</i>	
Sens <i>Gain</i> et unité <i>Heure</i>	
Décocher Bénéficie de l'abatter	ment et Bénéficie de l'abattement CSG-CRDS
Alimentation de la base :	Aucun
Alimentation du taux :	Aucun
Alimentation du <u>montant</u> :	Cumul NETVER
Décocher Rubrique comptabilis	sée
Profils : cliquer sur le bouton Réin	nitialiser à partir de la rubrique 8995 NET A PAYER
Aucun report de cumuls	
Aucun report de cotisations	
Aucune condition	

General General Calcu	ul et comptabilisation	
Identification <u>N</u> uméro de la rubrique Libellé de la rubrique	8992 Elément suspendu	OK Annuler
C <u>o</u> de famille de rubriques	999 DIVERS	
Options d'édition du bullet Li <u>b</u> ellé imprimé sur le bulle	in GIS	
Libellé du bulletin modifiabl	le Prime ou rappel d'activité	
		Profils
Rubrique imprimee même si nulle	Nombre Durée (en mois) Décalage Taux Période imprimée sur le bulletin	
Propriétés		Cotisations
Sens de la rubrigue	Gain Sénéficie de l' <u>a</u> battement	
U <u>n</u> ité	Heure Somme isolée	Association
Définition du calcul en ph	ase 1	
Alimentation de la base	Aucun	
Alimentation du taux	Aucun 🔽 Nom	
Alim <u>e</u> ntation du montant	Cumul 💽 Nom NETVER 💌	•
Définition du calcul en pha	ase 2	P <u>r</u> ofils
		5
C <u>o</u> de calcul	[00] Nombre X taux 🗾 Mois [00] Tous les mois 🗸	Cumuls
C <u>o</u> de calcul Calcul des tre <u>n</u> tièmes	[00] Nombre X taux Mois [00] Tous les mois [31] Nombre de jours exact du mois	
Code calcul Calcul des tre <u>n</u> tièmes Option Temps plein	[00] Nombre X taux Mois [00] Tous les mois [31] Nombre de jours exact du mois [] Non	Cumuls Cotisations
C <u>o</u> de calcul Calcul des tre <u>n</u> tièmes Option Temps plein Coe <u>f</u> ficient sur taux horaire	[00] Nombre X taux Mois [00] Tous les mois [31] Nombre de jours exact du mois [] Non •	Constitutions

Paramètres DSN

Rubrique DSN :	50.004 Montant net versé
Mode d'alimentation :	LB3 Ligne de bulletin – Colonne Montant
Elément de paye :	8992

A.3 - Salaire rétabli - reconstitué

<u>Remarque préliminaire</u> : si vous aviez réalisé le paramétrage de ce salaire rétabli à partir d'une révision antérieure à la révision 1.10 de ce document, il faut mettre en place les nouveautés apparaissant en rose ciaprès. L'objectif est d'appliquer l'abattement pour frais professionnels sur ce salaire rétabli. En effet, antérieurement à la révision 1.10 de ce document, le salaire rétabli ne subissait par d'abattement pour les salariés bénéficiant d'une déduction forfaitaire pour frais professionnels. Or, la fiche Composition du salaire rétabli publiée sur le site DSN-INFO (<u>http://www.dsn-info.fr/documentation/fiche-salaireretabli.pdf</u>) début 2015 est très claire sur ce point : le salaire rétabli se compose de la totalité des rémunérations <u>soumises à cotisations.</u> Il s'agit donc des rémunérations après application de la déduction forfaitaire.

Le paragraphe A.3b plus loin dans ce document décrit précisément comment passer du paramétrage décrit dans la révision 1.03 de ce document à celui attendu en révision 1.10. Vous pouvez donc passer directement à ce paragraphe A.3b.

Le salaire rétabli correspond au salaire que le salarié aurait dû normalement toucher s'il n'avait pas été absent durant le mois. Ces informations sont portées dans l'article R323-8 du code de la sécurité sociale.

Ce salaire rétabli est notamment utilisé dans les DSIJ pour ne pas pénaliser le salarié malade qui aurait été absent sur la période des trois mois, prise en compte pour le calcul de son indemnité.

Dans le cadre de la DSN, la rubrique salaire rétabli-reconstitué (à déclarer dans un bloc 51-Rémunération sous le code 003) doit être renseignée même si le salarié n'a pas été absent.

Cependant, cette donnée ne sera traitée qu'en cas d'absence du salarié sur le mois.

Précisions : en cas d'embauche d'un salarié en cours de mois, ce salaire doit être valorisé avec le mois complet. Et dans le cas d'un contrat à temps partiel, le salaire est rétabli à hauteur de la rémunération du temps partiel.

Dans LDPaye, cette notion de salaire rétabli n'existait pas en tant que telle. Ce salaire rétabli était saisi, si nécessaire, lorsqu'on créait une attestation Maladie, ou inscrit directement lors de la saisie de l'attestation sur le portail net-entreprises. Comme il faut désormais le déclarer chaque mois en DSN par anticipation, il faut que cette donnée soit calculée sur chaque bulletin. Nous préconisons donc de créer un nouveau cumul et une rubrique comme suit.

1) Création d'un cumul SALRET

Identification		ОК
<u>N</u> om du cumul	SALRET	Annuler
Libellé du cumul	Salaire rétabli DSN	
<u>U</u> nité	Montant	Report rubriqu
<u>R</u> emise à zéro	[00] Tous les mois	Report cotisati
Commentaire		
		Bascylement
		Utilisations

Il faut reporter dans ce cumul toutes les rubriques qui correspondent au salaire qui aurait été perçu s'il n'avait pas été absent durant le mois.

A notre sens, il faut donc cocher <u>toutes les rubriques composant le salaire brut</u> (salaire de base, heures supplémentaires ou complémentaires, primes et indemnités de toute sorte), à l'exception :

- des rubriques d'absence maladie, maternité, paternité, accident de travail ou de trajet,
- des rubriques de maintien de salaire faisant suite à ces absences,
- des rubriques liées à la régularisation sur le bulletin des indemnités journalières de sécurité sociale, ou d'indemnités complémentaires de prévoyance faisant suite à des arrêts de travail.

En revanche, les absences ayant une incidence sur le brut mais pour une cause autre que celles listées plus haut doivent en principe être décomptées de ce salaire rétabli.

Ce cumul « Salaire rétabli » est au final être assez proche de celui qui est utilisé pour régulariser en cas d'absence le montant du SMIC utilisé pour la réduction Fillon et le CICE. Il s'agit du cumul *RFBASN*. On peut donc éventuellement s'appuyer sur celui-ci lors de la création du cumul *SALRET*, en cliquant sur le bouton *Réinitialiser* lorsqu'on est sur l'écran *Report de rubriques*, puis en sélectionnant le cumul *RFBASN*. Mais prenez garde à deux choses :

- les absences maladie sans maintien de salaire viennent en déduction du cumul *RFBASN*, alors que s'agissant d'absence « maladie », elles ne doivent pas impacter le cumul *SALRET*;
- certaines primes dont le montant ne varie pas en cas d'absence sont exclues du cumul RFBASN alors qu'elles doivent être inclues dans le cumul SALRET.

Pour ce qui est des absences autre que maladie, maternité, paternité, accident du travail ou de trajet, il faut distinguer entre « absences autorisées » et « absences non autorisées ». L'impact sur le brut des absences autorisées doit être « rétabli ». Autrement dit, ces absences autorisées ne doivent pas venir en diminution du salaire rétabli. Il peut donc s'avérer utile de distinguer ces deux types d'absence : rubrique *1040* pour les absences autorisées, rubriques *1045* pour les absences non autorisées, à créer si nécessaire par copie de la rubrique *1040*, la seule différence entre ces deux rubriques étant que la rubrique *1045* se reporte dans le cumul *SALRET* mais pas la rubrique *1040*.

Rappelons aussi que le salaire rétabli doit l'être en partant du salaire brut soumis à cotisation, abattu le cas échéant. Il faut donc y inclure les éventuels avantages en nature ainsi que les frais professionnels qui sont

soumis à cotisation (dans le cas des salariés bénéficiant d'une déduction forfaitaire pour frais professionnels).

Il faut donc en tout état de cause bien réfléchir aux éléments à prendre en compte dans ce salaire rétabli, en ayant présent à l'esprit le fait que c'est ce salaire qui sera utilisé par la CPAM pour déterminer l'indemnité journalière versée en cas d'absence maladie, maternité, paternité, acident du travail ou de trajet. **Et cela** sans qu'il soit possible de revenir sur ces montants lorsqu'on déclarera un arrêt de travail comme c'était le cas antérieurement à la DSN. Il faut donc veiller à ce que les valeurs déclarées ici soient parfaitement exactes et ne lèsent pas le salarié (ou l'entreprise en cas de subrogation).

Une précision qui va dans le même sens : si vous modifiez l'horaire de base lorsque le salarié est absent, avec diminution de fait du salaire de base, il faut créer une autre rubrique qui donne le salaire de base « habituel » et référencer cette nouvelle rubrique en lieu et place du salaire de base « corrigé » qui apparait sur le bulletin.

Nous conseillons de créer dans ce cas une rubrique 0399 par <u>copie</u> de la rubrique Salaire de base existant déjà (0400 ou 0500 selon le cas) :

Rubrique :0399Libellé :Salaire de base DSNCode famille :999Décocher Rubrique impriméeSens Gain et unité HeureDécocher Bénéficie de l'abattement et Bénéficie de l'abattement CSG CRDSDécocher Rubrique comptabilisée.Effacer tous les reports sur cumuls et cocher seulement le cumul SALRET.Effacer tous les reports sur cotisations.Pas de paramètres N4DS et DSN

2) Création d'une rubrique 5890 5992 Salaire rétabli DSN avant abattement

Afin de visualiser sur le bulletin de paye le salaire rétabli du mois, et ainsi mieux le contrôler, nous créons une rubrique 5890 (si possible) qui va reprendre le cumul SALRET créé ci dessus. Cette rubrique ne s'imprimera pas sur le bulletin de paye.

Cette première rubrique a pour seul objet d'alimenter la cotisation qui va appliquer l'abattement sur ce salaire rétabli. Elle permet incidemment de contrôler plus facilement la valeur de ce salaire rétabli avant abattement. Cette rubrique est à créer sous le numéro *5992* si possible. A défaut, il faut essayer de trouver une plage de 3 numéros successifs disponibles, après les rubriques qui permettent de proratiser les plafonds (*5950*) et avant les premières cotisations (*6010*). Cette rubrique reprend le cumul *SALRET* créé ci-dessus.

<u>Attention</u> : la rubrique créée ci-dessus doit porter si possible un N° précédent exactement celui de la cotisation créée à l'étape 3 ci-après. Or, **il est primordial que la cotisation créée à l'étape 3, sous le N° conseillé 5993, ne soit jamais la première cotisation calculée sur un bulletin**, et ce pour tout salarié quel que soit son profil cotisation. Si tel n'est pas le cas, le calcul du partage de plafond pour les salariés multi-employeurs ne fonctionne plus.

Dans le plan de paye standard diffusé depuis quelques années, il existe des cotisations 5967 (pour les VRP) et 5990 (pour les autres salariés) qui calculent le brut abattu. Ainsi, la cotisation 5993 créée ci-après n'est pas la première calculée sur le bulletin.

Si ces cotisations 5967-5990 n'existent pas dans votre plan de paye, le plus simple est de décaler les rubriques et cotisations créées ici pour le calcul du salaire rétabli <u>après</u> toutes les cotisations du bulletin, par exemple en créant la première rubrique sous le numéro 7092 au lieu de 5992, la cotisation (créée à l'étape

3 ci-après) sous le numéro 7093 au lieu de 5993, la deuxième rubrique (créée à l'étape 4 ci-après) sous le numéro 7094 au lieu de 5994.

Rubrique : 5992 Salaire rétabli DSN avant abattement Libellé : 999 Code famille : Décocher Rubrique imprimée Sens Gain et unité Montant Cocher Bénéficie de l'abattement et Bénéficie de l'abattement CSG CRDS Alimentation du montant : Cumul SALRET Décocher Rubrique comptabilisée Profils : cliquer sur le bouton Réinitialiser à partir de la rubrique 5900 Report de cumuls : cette rubrique doit se reporter sur le cumul SALRET qui l'alimente, avec inversion de signe (clic droit au lieu de clic gauche en regard de ce cumul, en partie gauche de la colonne Report, pour obtenir une coche orangée), de façon à remettre à zéro ce cumul. Ce cumul sera ensuite alimenté par la cotisation créée à l'étape 3.

Aucun report de cotisations à ce stade, car la cotisation qui est concernée est créée à l'étape 3 ci-après. Aucune condition

General General Calcul	et comptabilisation		-
Identification <u>N</u> uméro de la rubrique	5992	Elément suspendu	ОК
Libellé de la rubrique	Salaire rétabli D	SN avant abattement	Annuler
C <u>o</u> de famille de rubriques	999 💽 D	IVERS	
Options d'édition du bulletin			
Libelle imprime sur le bulletir		<u> </u>	
Libellé du bulletin modifiable		Prime ou rappel d'activité	r 🔥
Non			Profils
Rubrique imprimée	Vombre	Durée (en mois) Décalage	ក្រ
🔲 même si nulle	V Taux	Période imprimée sur le bulletin	Cymuls
Propriétés			Cotisations
Sens de la rubrigue	Gain	 Bénéficie de l'<u>a</u>battement 	
Unité	Montant -	Bénéficie de l'abattement CSG-CRDS	Association
11.55		<u>S</u> omme isolee	24

Alimentation de la base	Aucun Nom	
Alimentation du taux	Aucun Nom	
Alim <u>e</u> ntation du montant	Cumul Mom SALRET	
Définition du calcul en ph	se 2	Profils
Code calcul	[00] Nombre X taux Mois [00] Tous les mois	▼ C <u>u</u> muls
Calcul des tre <u>n</u> tièmes	[31] Nombre de jours exact du mois	Cotisations
Option Temps plein	[]Non	
Coe <u>f</u> ficient sur taux horaire		Association
Comptabilisation		Conditions
Rubrique comptabilisé	•	
Reports sur les cumuls - R	brique 5992 Salaire rétabli DSN avant abattement	(Remote the
	Cumu	lé 💽
Nom 🔍 Libellé	du cumul 🌱 Unité 🔍 Mois RAZ 🔍	Report
Hom 4 Elbolio		00.787507 02

3) Création d'une cotisation 5993 Calcul salaire rétabli avec abattement

<u>Rappel</u> : il est primordial que la cotisation créée ici, sous le N° conseillé **5993**, ne soit jamais la première cotisation calculée sur un bulletin, et ce pour tout salarié quel que soit son profil cotisation. Dans le plan de paye standard diffusé depuis quelques années, il existe des cotisations **5967** (pour les VRP) et **5990** (pour les autres salariés) qui calculent le brut abattu. Ainsi, la cotisation **5993** créée ici n'est pas la première calculée sur le bulletin.

Si ces cotisations 5967-5990 n'existent pas dans votre plan de paye, le plus simple est de décaler les rubriques et cotisations créées ici pour le calcul du salaire rétabli après toutes les cotisations du bulletin, par exemple en créant la première rubrique (créée à l'étape 2 ci-devant) sous le numéro 7092 au lieu de 5993, la deuxième rubrique (créée à l'étape 4 ci-après) sous le numéro 7094 au lieu de 5994.

Cette cotisation est à créer, sans passer par une copie de cotisation existante, comme suit :

Cotisation :	5993 (ou N° suivant exactement celui utilisé à l'étape 2)
Libellé :	Calcul Salaire rétabli avec abattement
Code famille :	999
Décocher Cotisation imprimée	sur le bulletin
Taux salarial :	100
Régul au net :	Exclure
Décocher Cotisation comptabil	lisée
Profils : cocher tous les profils co	otisations, y compris bien sûr les profils des VRP, à la seule exception du
profil Intéressement si celui-ci e	existe. Choisissez pour chaque profil l'option <i>Pour tous les salariés</i> .

Report de cumuls : cette rubrique doit se reporter uniquement sur le cumul *SALRET* en <u>part salariale</u>, <u>avec inversion de signe</u> (clic droit au lieu de clic gauche en regard de ce cumul, pour obtenir une coche orangée). Le cumul *SALRET* remis à zéro juste avant par la rubrique *5992* aura ainsi une valeur positive alors que la part salariale de la cotisation est par nature négative s'agissant d'une cotisation (même si elle est fictive ici car ne mettant pas à jour les nets imposables et nets à payer).

Report de rubriques : cochez uniquement la rubrique *5992* (coche bleue) créée à l'étape 2. Aucune condition

Authero de la cotisation Galedul Salaire réfabili avace abattement ibellé de la cotisation Galedul Salaire réfabili avace abattement ibellé de la cotisation 999 ibellé de la cotisation 999 ibellé de la cotisation 999 ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé imprimé sur le bulletin ibellé int colonnes imprimées : ibellé imprimées imprimées : Code calcul [Itelli * Taux Code calcul [Itelli * Taux Plancher : Coefficient ibellé imprimées * Valeur Placond : Coefficient * Valeur Coefficient de majoration ibellé imprimée * Compte * Sommes isolées Calcul des tregtièmes [31] Nb jours exact du	
Code famille de cotisations 939 DIVERS Options d'édition du bulletin Image: Statistic Statis Statistin Statist Statistic Statistic Statistic Statistic Stati	Annule
Options d'édition du bulletin Libellé imprimé sur le bulletin Cotisation imprimée sur le bulletin Image: Solution of Cotisation imprimées : Cotisation imprimée sur le bulletin Image: Solution of Cotisation Image: Solution of Cotisation Code calcul Plancher : Coefficient Image: Solution of Coef	
Uptions d'edition du bulletin Ligellé imprimé sur le bulletin Cotisation imprimée sur le bulletin Si Oui, colonnes imprimées : Taux salarial Calcul et comptabilisation Code calcul ITX Taux Moig [00] Tous les mois Mortant salarial Calcul et comptabilisation Code calcul ITX Taux Moig [00] Tous les mois Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Coefficient de majoration Coefficient de majoration Coefficient de majoration Calcul des treptièmes [31] Nb jours exact du mois Sommes isolées Incluses Option Temps plein INon Régul. au net Exclure Compte 431000 SS MALADIE Reports sur les cumuls - Cotisation 5993 Calcul Salaire rétabli avec abattement	
Ligene imprime sur le bulletin Base Taux patronal si Oui, colonnes imprimées : Taux salanal Mortant patronal Calcul et comptabilisation Montant salanal Mortant patronal Code calcul [TX] Taux Moig [00] Tous les mois Plancher : Coefficient Valeur Valeur Valeur Plafond : Coefficient Valeur Valeur Valeur Taux Salarial 100,0000 Taux global Valeur Valeur Taux gatronal (31) Nb jours exact du mois<	
Cogsation imprimee sur le builetin Base Si Dui, colonnes imprimées : Taux salarial Nontart patronal Nontart salarial Calcul et comptabilisation Code calcul ITX Taux Mois ID0] Tous les mois IPlancher : Coefficient Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Valeur Taux Salarial 100,0000 Taux global 100,0000 Taux global 100,0000 Taux global 100,0000 Taux global Coefficient de majoration Calcul des trentièmes I31] Nb jours exact du mois Sommes isolées Incluses Incluse Inclu	
Calcul et comptabilisation Code calcul Plancher : Coefficient Plafond : Coefficient Base minimum (GMP) Taux global Taux global T	
Calcul et comptabilisation Code calcul [TX] Taux Mois [00] Tous les mois Plancher : Coefficient Plafond : Coefficient Base minimum (GMP) Non, pas de base minimum Valeur Taug Salarial 100,0000 Taux global 100,0000 Taux global 100,0000 Taux global 100,0000 Abattement Oui, plafonné Coefficient de majoration Calcul des tregtièmes [31] Nb jours exact du mois Sommes isolées Incluses Incluses Incluses Option Temps plein [] Non Régul. au net Exclure Compte 431000 SS MALADIE Reports sur les cumuls - Cotisation 5993 Calcul Salaire rétabli avec abattement	
Code calcul [TX] Taux Mois [00] Tous les mois Plancher: Coefficient Yaleur Yaleur Plafond : Coefficient Yaleur Yaleur Base minimum (GMP) Non, pas de base minimum Valeur Yaleur Taux Salarial 100,0000 Taux global Valeur Yaleur Taux gatronal 100,0000 Taux global Valeur Yaleur Coefficient de majoration Yaleur Yaleur Yaleur Yaleur<	
Plancher: Coefficient Yaleur Platond : Coefficient Yaleur Base minimum (GMP) Non, pas de base minimum Taux Salarial 100,0000 Taux gatronal 100,0000 Coefficient de majoration Abattement Calcul des trentièmes [31] Nb jours exact du mois Option Temps plein [] Non [] Non Régul. au net Exclure Incluses [] Cotisation comptabilisée Compte 431000 SS MALADIE	िक
Plancher : Coefficient Yaleur Plafond : Coefficient Yaleur Base minimum (GMP) Non, pas de base minimum Valeur Taux Salarial 100,0000 Taux global Taux gatronal 100,0000 Taux global Coefficient de majoration Abattement Oui, plafonné Calcul des trentièmes [31] Nb jours exact du mois Sommes isolées Incluses Option Temps plein [] Non Régul. au net Exclure Incluses Cotisation comptabilisée Compte 431000 SS MALADIE	Profils
Plafond : Coefficient Yaleur Base minimum (GMP) Non, pas de base minimum Valeur Taux Salarial 100,0000 Taux global Taux patronal 100,0000 Taux global Coefficient de majoration Image: Coefficient de majoration Image: Coefficient de majoration Coefficient de majoration Image: Coefficient de majoration Image: Coefficient de majoration Calcul des trentièmes [31] Nb jours exact du mois Sommes isolées Incluses Option Temps plein [] Non Image: Régul. au net Exclure Image: Coefficient comptabilisée Compte 431000 SS MALADIE	Cumuls
Base minimum (GMP) Non, pas de base minimum Valeur Taux Salarial 100,0000 Taux global Taux gatronal 100,0000 Taux global Coefficient de majoration Image: Coefficient de majoration Image: Coefficient de majoration Calcul des trentièmes [31] Nb jours exact du mois Sommes isolées Incluses Option Temps plein [] Non Image: Régul. au net Exclure Image: Cotisation comptabilisée Compte 431000 SS MALADIE	178
Taux Salarial 100,0000 Taux global Taux patronal 100,0000 Coefficient de majoration Image: Coefficient de majoration Calcul des trentièmes [31] Nb jours exact du mois Calcul des trentièmes [31] Nb jours exact du mois Option Temps plein [] Non Image: Compte 431000 SS MALADIE	Rubrique
Taux gatronal Image: Image	M Conditio
Coefficient de majoration Image: Coefficient de majoration Image: Coefficient de majoration Calcul des tregtièmes [31] Nb jours exact du mois Sommes isolées Incluses Option Temps plein [] Non Image: Régul. au net Exclure Image: Compte 431000 Image: SS MALADIE Image: Reports sur les cumuls - Cotisation 5993 Calcul Salaire rétabli avec abattement	2011 <u>0</u> 11101
Coefficient de majoration Image:	
Calcul des tre <u>n</u> tièmes [31] Nb jours exact du mois 💽 Sommes isolées Incluses 🖃 Option Temps plein [] Non 🖃 Régul. au net Exclure 🖃 Cotisation comptabilisée Compte 431000 💽 SS MALADIE	
Option Temps plein []Non Régul. au net Exclure Cotisation comptabilisée Compte 431000 SS MALADIE Reports sur les cumuls - Cotisation 5993 Calcul Salaire rétabli avec abattement	
Cotisation comptabilisée Compte 431000 SS MALADIE	
Reports sur les cumuls - Cotisation 5993 Calcul Salaire rétabli avec abattement	
Reports sur les cumuls - Cotisation 5993 Calcul Salaire rétabli avec abattement	
	1
Cumulé	

	Rubriques	Actives		Soumis	
Rubrique	Libellé de la rubrique	-	7	Report	1

4) Création d'une rubrique 5994 Salaire rétabli DSN

Afin de visualiser sur le bulletin de paye le salaire rétabli « final », c'est-à-dire avec abattement pour frais professionnels le cas échéant, nous créons cette dernière rubrique *5994* qui va reprendre le cumul *SALRET* mis à jour par la cotisation créée ci-dessus.

<u>Attention</u> : si la cotisation créée à l'étape 3 l'a été sous un numéro autre que *5993*, la rubrique créée ici doit porter un numéro consécutif à celui de cette cotisation. Par exemple, si la cotisation a été créée sous le numéro *7093*, la rubrique créée ici doit porter le numéro *7094*.

Rubrique :	5994 (ou N° suivant exactement celui utilisé à l'étape 3)
Libellé :	Salaire rétabli DSN
Code famille :	999
Décocher <i>Rubrique imprimée</i>	
Sens <i>Gain</i> et unité <i>Montant</i>	
Alimentation du montant :	Cumul SALRET
Décocher Rubrique comptabilis	sée
Profils : cliquer sur le bouton Ré	<i>initialiser</i> à partir de la rubrique <i>5992</i>
Aucun report de cumuls	
Aucun report de cotisations	
Aucune condition	

Général Genéral	l et comptabilisation		
Identification <u>N</u> uméro de la rubrique Libellé de la rubrique C <u>o</u> de famille de rubriques	5994 E Salaire rétabli DS 999 S DIV	Elément suspendu	OK Annuler
Options d'édition du bulletir Li <u>b</u> ellé imprimé sur le bullet Libellé du bulletin modifiable	n	GIS Prime ou rappel d'activité	4
	10,500		Profils
Rubrique imprimée	V Nombre V Taux V Montant	Durée (en mois) Décalage	Cymuls

Général 🗐 🕁 Calcu	et comptabilisation				
Identification	100 100				ок
5994	Salaire rétabli DSN				Annuler
Définition du calcul en pha	ise 1				
Alimentation de la base	Aucun	Nom		~	
Alimentation du taux	Aucun	▼ Nom		~	
Alim <u>e</u> ntation du montant	Cumul	▼ <u>N</u> om	SALRET	<u> </u>	
Définition du calcul en pha	ise 2				Profils
C <u>o</u> de calcul	[00] Nombre×taux	▼ Mois	[00] Tous les m	ois 🗨	Curruls
Calcul des tre <u>n</u> tièmes	[31] Nombre de jours exact du mo	is 💌			
Option Temps plein	[]Non	•			Cotisations
Coefficient sur taux horaire					Association
Option Temps plein Coefficient sur taux horaire	[]Non				Coțisatio Associati

Paramètres DSN

Rubrique DSN :	51.013 Rémunération – Montant
Code rubrique :	003 salaire rétabli – reconstitué
Mode d'alimentation :	LB3 Ligne de bulletin – Colonne Montant
Elément de paye :	5890 5994

Attention : si la rubrique créée a l'étape 4 l' été sous un numéro autre que 5994, Le numéro de la rubrique référencé ici dans le paramètre DSN devra être ajusté en conséquence.

A.3b - Salaire rétabli – reconstitué – Modification de paramétrage en révision 1.10

<u>Remarque préliminaire</u> : ce paragraphe décrit comment passer du paramétrage décrit dans la révision 1.03 de ce document à celui attendu en révision 1.10, c'est-à-dire avec application de l'abattement pour frais professionnels. Si vous avez déjà mis en place tout le paramétrage du salaire rétabli à partir des consignes données au chapitre A.3, y compris ce qui apparait en rose qui est propre à la révision 1.10, seules les étapes c, f, g, h ci-dessous sont à réaliser.

a) Le nouveau paramétrage du salaire rétabli nécessite la création de deux rubriques et une cotisation. Nous préconisons d'utiliser les N° 5992-5993-5994. Vérifiez dans un premier temps que ces N° sont disponibles, c'est-à-dire qu'il n'existe aucune rubrique ou cotisation portant ce numéro, même suspendue. Si tel n'est pas le cas, il faut essayer de trouver une plage de 3 numéros successifs disponibles, après les rubriques qui permettent de proratiser les plafonds (5950) et avant les premières cotisations (6010).

<u>Attention</u> : il est primordial que la cotisation qui va être créée ici, sous le N° conseillé 5993, ne soit jamais la première cotisation calculée sur un bulletin, et ce pour tout salarié quel que soit son profil

cotisation. Si tel n'est pas le cas, le calcul du partage de plafond pour les salariés multi-employeurs ne fonctionne plus.

Dans le plan de paye standard diffusé depuis quelques années, il existe des cotisations 5967 (pour les VRP) et 5990 (pour les autres salariés) qui calculent le brut abattu. Ainsi, la cotisation 5993 créée ciaprès n'est pas la première calculée sur le bulletin.

Si ces cotisations *5967-5990* n'existent pas dans votre plan de paye, le plus simple est de décaler les rubriques et cotisations créées ici pour le calcul du salaire rétabli après toutes les cotisations du bulletin, par exemple en créant la première rubrique (étape b) sous le numéro *7092* au lieu de *5992*, la cotisation (étape d) sous le numéro *7093* au lieu de *5993*, la deuxième rubrique (étape e) sous le numéro *7094* au lieu de *5994*. Le N° de la rubrique référencé dans le paramètre DSN (étape f) et dans le journal de contrôle (étape h) devra bien sûr être ajusté en conséquence.

b) Copiez la rubrique 5890 qui avait été créée initialement pour faire apparaitre le salaire rétabli sur le bulletin de paie sous le N° 5992 (ou le premier numéro de la plage repérée à l'étape a).

Modifiez le libellé : Salaire rétabli DSN <u>avant abattement</u> Cochez les options *Bénéficie de l'abattement* et *Bénéficie de l'abattement CSG CRDS* si elles ne le sont pas déjà et validez par *OK*.

A l'invite Au moins un paramètre DSN a été copié pour la rubrique 5992, répondez Oui puis supprimez le paramètre DSN 51.013 Rémunération – Montant de code 003 salaire rétabli – reconstitué attaché à cette rubrique 5992.

Rappelez cette rubrique 5992 en modification, puis allez sur l'écran *Report de cumuls* : il faut ajouter sur cet écran un report sur le cumul *SALRET* (celui-là même qui alimente cette rubrique), <u>avec</u> <u>inversion de signe</u> (clic droit au lieu de clic gauche en regard de ce cumul, en partie gauche de la colonne *Report*, pour obtenir une coche orangée). Ce report avec inversion de signe aura pour effet de remettre à zéro le cumul.

- c) Suspendez la rubrique *5890* qui avait été créée initialement pour faire apparaitre le salaire rétabli sur le bulletin de paie.
- d) Créer la cotisation *5993* comme décrit ci-dessus au chapitre A.3 étape 3.
- e) Créer la rubrique 5994 comme décrit ci-dessus au chapitre A.3 étape 4.
- f) Mettez en place le paramètre DSN *51.013 Rémunération Montant* de code *003 salaire rétabli reconstitué* attaché à la rubrique *5994 :*

💽 Création d'un para	amètre DSN	×
Fidentification Rubrique DSN Code rubrique <u>R</u> ang	51.013 - Rémunération - Montant	OK Annuler
Propriétés <u>M</u> ode d'alimentation <u>E</u> lément de paye	LB3 - Ligne de bulletin - Colonne Montant 💽 5994 🕑 Salaire rétabli DSN	

g) Vérifiez le résultat sur quelques bulletins.
 Pour un salarié n'ayant pas de déduction forfaitaire pour frais professionnels, vous devez observer les 3
 lignes suivantes sur le bulletin (en mode *Expliquer*) :

599	32 Salaire rétabli DSN avant abattement			2 550,00			
599	33 Calcul Salaire rétabli avec abattement	2 550,00	100,0000		2 550,00		
599	34 Salaire rétabli DSN			2 550,00			
Pour	un salarié avant une déduction forfaitaire	pour frais n	rofessionn	els (ici 30%) vous dev	ez obser	ver
1 0 01	an salarie ayant and academon forfattant	pour nais p	101033101111		,, • ••••••••••••••••••••••••••••••••••	CE 0.00Cl	
les 3 l	lignes suivantes :	pour nais p	010000		,, •005 000	00000	
les 3 599	lignes suivantes : 2 Salaire rétabli DSN avant abattement		l'oressioni	4 500,00	,, vous uc v		
les 3 599	lignes suivantes : 2 Salaire rétabli DSN avant abattement 3 Calcul Salaire rétabli avec abattement	3 150,00	100,0000	4 500,00	3 150,00		

Ces lignes n'ont bien sûr aucune incidence sur les nets imposables et nets à payer du salarié. Et dans la DSN mensuelle, c'est cette valeur abattue de 3150 que vous devez retrouver dans le bloc 51 de code *003 salaire rétabli – reconstitué*.

h) Modifiez le paramétrage du journal standard *WCONTDSNM*, pour ce qui est de la colonne 3 présentant le salaire rétabli. En sus de la rubrique *5890* qui est déjà référencée, ajoutez une référence à la rubrique *5994* comme suit :

C	éation d'une définition de color	nne	×
	Identification Journal WCONTDSNN <u>N</u> * d'ordre 20 Nature alimentation	Colonne n* 3	OK Annuler
	<u>Iype</u> d'alimentation	Ligne de bulletin]
	N° de l'élément de paye	5994	
		Salaire rétabli DSN	
	- Détail		
	Nature du cumul cotisation	Cumul des bruts 📃 👻	
	<u>C</u> olonne à sommer	Montant]
	Cumul <u>m</u> ensuel, annuel	Mensuel 💌]
	Opérateur	Addition	
IC	olonne de la ligne du bulletin à s	ommer	

Le fait de laisser la référence à la colonne *5890* vous permettra de ré imprimer ce journal pour les premiers mois de 2015 où c'était encore la rubrique *5890* qui était utilisée. De toute façon, si vous avez suivi les consignes ci-dessus, il n'y aura jamais sur un même bulletin les deux rubriques *5890* et *5994*.

A.4 – Suivi de l'activité

En DSN, on doit transmettre chaque mois des données de suivi d'activité (blocs 53). Cela consiste à décomposer l'activité de chaque salarié en 3 parties :

- 01 Travail rémunéré
- 02 Durée d'absence non rémunérée
- 03 Durée non travaillée rémunérée

Bien que l'on ait dans LDPaye des notions d'heures payées et d'heures travaillées, utilisées notamment pour la DADS-U, cela ne recoupe pas tout à fait les notions d'activité de la DSN.

Nous préconisons donc de suivre cette activité au travers de nouveaux cumuls.

<u>Remarque</u> : dans la DSN, ce suivi d'activité n'est pas nécessairement en heures. L'unité peut être différente d'un salarié à un autre, à choisir parmi Heure, Journée, Forfait jour, Forfait heure, à la pige, à la vacation. Pour ne pas alourdir cette documentation, seul le paramétrage du suivi d'activité en heures est détaillé ciaprès, sachant qu'il couvre l'essentiel des populations de salariés.

Problématique des absences connues en jours uniquement

Comme nous avons choisi de suivre cette activité en heures uniquement, il va falloir convertir en heures toutes les absences qui ne sont connues qu'en jours : CP, RTT, congés pour événements familiaux...

Pour éviter d'avoir à gérer ces conversions de jours au travers de nouvelles rubriques et cumuls, ce qui alourdirait les calculs, une amélioration a été apportée dans LDPaye Version 7.20 Niveau 82, ainsi que dans LDPaye Version 8. Il est désormais possible de demander le report d'une rubrique ayant l'unité *J*=*Jour* sur un cumul ayant l'unité *H*=*Heure*. Et dans ce cas, lors du report effectif en calcul de bulletin, le nombre de jours inscrits sur la ligne de bulletin est multiplié par la constante salarié *HORJOU* (ou à défaut la constante générale *HORJOU* dont la valeur est en principe 7) avant d'être reporté sur le cumul.

Cela permet de régler de façon très simple cette problématique d'addition de rubriques d'absences tantôt en jours, tantôt en heures. Cela étant, cette conversion est « forfaitaire », c'est à dire que toute journée vaut le même nombre d'heures, quel que soit le jour de la semaine notamment. Si on ne se satisfait pas de cette méthode de conversion « forfaitaire », il faut mettre en place un mécanisme de conversion, via des rubriques cachées et des fonctions personnalisées. Cet aspect n'est pas abordé ici.

01 – Travail rémunéré

Création d'un cumul HEUREM par copie du cumul HEUPAY (heures payées du mois)

Identification		ок
<u>N</u> om du cumul	HEUREM	Annuler
Libellé du cumul	Heures Tray, rémunéré DSN	
<u>U</u> nité	Heure	Report rubrique
<u>R</u> emise à zéro	[00] Tous les mois	Report cotisatio
Commentaire		Basculements
		Utilisations

Attention : ce cumul doit donner au final un nombre d'heures <u>travaillées et rémunérées</u>, alors que le cumul à partir duquel s'effectue la copie correspond à un nombre d'heures payées et pas obligatoirement travaillées. Il faut donc faire en sorte que toutes les rubriques d'absence se déduisent bien de ce cumul mais que les éventuelles rubriques de maintien de salaire (partiel ou total) accolées à ces absences ne s'ajoutent pas.

La liste donnée ci-après à titre d'exemple doit être adaptée en fonction de votre plan de paye.

Notez que l'on a également coché certaines rubriques d'absence qui sont saisies en jours (CP, congés événements familiaux...). Or, par défaut, l'unité du cumul étant H=Heure, les rubriques ayant comme unité J=Jour ne sont pas présentées. Pour les voir dans cette liste, il faut sélectionner l'option *Tous (toute unité)* en haut à droite, en lieu et place de la valeur par défaut *Tous (unités compatibles)*. De plus, pour cocher ces rubriques dont l'unité n'est pas « compatible », il faut sélectionner explicitement *Report du nombre* dans le menu contextuel qui est proposé lorsqu'on clique dans la colonne *Report*. On voit alors apparaitre la valeur *Nombre J=>H* en regard de la coche bleue, signifiant que le nombre de jours de la rubrique sera converti en heures avant d'être cumulé.

Il faut en plus, dans certains cas (comme celui des rubriques 3082 et 3084 qui sont des rubriques d'absence mais qui n'ont pas le sens *Retenue*) inverser le sens du report. Pour cela, il faut soit faire un clic droit sur la coche bleue pour qu'elle passe en orange, soit faire un clic sur le libellé *Nombre J=>H* et sélectionner l'option *Inverser le sens du report*. Au final, vous devez voir apparaitre pour ces rubriques la valeur *Nombre J=>H* en regard d'une coche <u>orange</u>, signifiant que le nombre de jours de la rubrique sera converti en heures puis inversé avant d'être cumulé.

Rubriqu	e 🔍 🚏 Libellé de la rubrique 🛛 🦷	🛾 Unité 🔍 🍸	Report	ī
0390	INDEMNITE DE STAGE (Stagiaire)	F	Par défaut (Nombre)	*
0395	SALAIRE MENSUEL Apprenti	Н	💙 🛛 Par défaut (Nombre)	
0400	SALAIRE MENSUEL DE BASE	Н	Par défaut (Nombre)	
0506	HEURES NORMALES SMIC	Н	Par défaut (Nombre)	
0510	HEURES NORMALES	Н	Par défaut (Nombre)	
0521	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25%	Н	Par défaut (Nombre)	
0522	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50%	Н	Par défaut (Nombre)	
0523	HEURES COMPLEMENTAIRES	Н	Par défaut (Nombre)	
0524	HEURES COMPLEMENTAIRES A 10%	Н	Par défaut (Nombre)	
0525	HEURES COMPLEMENTAIRES A 25%	Н	Par défaut (Nombre)	
1010	ABSENCE NAISSANCE du XX/XX au XX/XX	J	V Nombre J=>H	
1020	ABSENCE FORMATION du XX/XX au XX/XX	J	V Nombre J=>H	
1030	ABSENCE ENTREE du XX/XX au XX/XX	Н	Par défaut (Nombre)	
1035	ABSENCE SORTIE du XX/XX au XX/XX	Н	Par défaut (Nombre)	
1040	ABSENCE du XX/XX au XX/XX	Н	Par défaut (Nombre)	
1050	MALADIE SANS MAINTIEN du XX/XX au XX/XX	Н	 Par défaut (Nombre) 	
1060	ABSENCE MALADIE du XX/XX au XX/XX	Н	 Par défaut (Nombre) 	
1070	ABSENCE MATERNITE du XX/XX au XX/XX	Н	Par défaut (Nombre)	
1080	ABSENCE PATERNITE du XX/XX au XX/XX	Н	 Par défaut (Nombre) 	
1090	A.T. SANS MAINTIEN du XX/XX au XX/XX	Н	 Par défaut (Nombre) 	
1091	A.TJ. SANS MAINTIEN du XX/XX au XX/XX	Н	Par défaut (Nombre)	
1100	ABSENCE A.T. du XX/XX au XX/XX	Н	Par défaut (Nombre)	
1110	ABSENCE A.TJ. du XX/XX au XX/XX	Н	Par défaut (Nombre)	
1120	ABSENCE MARIAGE du XX/XX au XX/XX	J	V Nombre J=>H	
1130	ABSENCE DECES du XX/XX au XX/XX	J	V Nombre J=>H	
1446	ABS PREAVIS NEF PAYE du XX/XX au XX/XX	Н	Par défaut (Nombre)	
1447	ABS PREAVIS NEF NPAYE du XX/XX au XX/XX	Н	Par défaut (Nombre)	
1450	ABS. CHOM. INTEMPERIES du XX/XX au XX/XX	Н	💙 🛛 Par défaut (Nombre)	
3080	CONGES SANS SOLDE du XX/XX au XX/XX	Н	💙 🛛 Par défaut (Nombre)	
3081	ABSENCE CP JOURS + EUROS	J	Vombre J=>H	
3082	ABSENCE CP JOURS UNIQUEMENT	J	V Nombre J=>H inversé	
3083	ABSENCE CP ANTICIPATION JOURS+EUROS	J	Vombre J=>H	
3084	ABSENCE CP ANTICIPATION JOUR UNIQ	J	🧹 Nombre J=>H inversé	
4650	ABS ACTIV PARTIELLE sf du XX/XX au XX/XX	Н	Par défaut (Nombre)	

Exemple :

ŧ

4651

Pour une meilleure visibilité de cette donnée sur le bulletin, donnée importante car transmise chaque mois en DSN, nous ajoutons une rubrique 5921 qui va présenter la valeur de ce cumul :

Н

V

Par défaut (Nombre)

Rubrique :	5921
Libellé rubrique :	Heures travaillées rémunérées DSN
Code famille :	999
Décocher <i>Rubrique impri</i>	imée sur le bulletin
Sens <i>Gain</i> et unité <i>Heure</i>	
Décocher <i>Bénéficie de l'a</i>	abattement et Bénéficie de l'abattement CSG CRDS
Alimentation de la <u>base</u> :	Cumul <i>HEUREM</i> .
Décocher <i>Rubrique com</i> p	otabilisée
Profils : cliquer sur le bout	on <i>Réinitialiser</i> et sélectionner la rubrique 5920
Aucun report de cumuls	
Aucun report de cotisatior	าร

ABS ACTIV PARTIELLE af du XX/XX au XX/XX

Aucune condition

	ul et comptabilisation	
Identification <u>N</u> uméro de la rubrique Libellé de la rubrique	5921 Elément suspendu Heures travaillées rémunérées DSN	OK Annuler
Options d'édition du bullet		
Libellé imprimé sur le bulle	tin G <u>I</u> <u>S</u>	
Libellé du bulletin modifiabl	le Prime ou rappel d'activité	
Non		Profils
Rubrique imprimée	Nombre Durée (en mois) Décalage Image: Target Image: Target Image: Target Image: Target	B
i meme și nulle	Montant Période imprimée sur le bulletin	
Propriétés		Cotisations
Sens de la rubrigue	Gain Bénéficie de l'abattement	63
U <u>n</u> ité	Heure Somme isolée	Association
	1	NOV.
Définition du calcul en pha	ase 1	
Définition du calcul en pha Alimentation de la base	ase 1	
Définition du calcul en pha Alimentation de la base Alimentation du taux	Aucun	
Définition du calcul en pha Alimentation de la base Alimentation du taux Alim <u>e</u> ntation du montant	Aucun Nom Vom	
Définition du calcul en pha Alimentation de la base Alimentation du taux Alim <u>e</u> ntation du montant	ase 1 Cumul Nom HEUREM Aucun Nom V Aucun Nom V	Brofile
Définition du calcul en pha Alimentation de la base Alimentation du taux Alim <u>e</u> ntation du montant Définition du calcul en pha Code calcul	ase 1 Cumul Nom Mom Aucun Nom Mom Aucun Nom Mom ase 2 Mois f001 Tous les mois	Profils
Définition du calcul en pha Alimentation de la base Alimentation du taux Alim <u>e</u> ntation du montant Définition du calcul en pha C <u>o</u> de calcul	ase 1 Cumul Nom HEUREM Aucun Aucun Nom Nom Nom Aucun Nom	Profils Cymuls
Définition du calcul en pha Alimentation de la base Alimentation du taux Alim <u>e</u> ntation du montant Définition du calcul en pha C <u>o</u> de calcul Calcul des tre <u>n</u> tièmes	ase 1 Cumul Nom HEUREM Aucun Nom V Aucun Nom V ase 2 [00] Nombre X taux Mois [00] Tous les mois [31] Nombre de jours exact du mois	Profils Profils Cumuls Cotisations
Définition du calcul en pha Alimentation de la base Alimentation du taux Alim <u>e</u> ntation du montant Définition du calcul en pha C <u>o</u> de calcul Calcul des tre <u>n</u> tièmes Option Temps plein	ase 1 Cumul Nom HEUREM Aucun Nom V Aucun Nom V Aucun Nom V ase 2 [00] Nombre X taux Mois [00] Tous les mois [31] Nombre de jours exact du mois [] Non V	Profils Profils Cumuls Cotisations
Définition du calcul en pha Alimentation de la base Alimentation du taux Alim <u>e</u> ntation du montant Définition du calcul en pha C <u>o</u> de calcul Calcul des tre <u>n</u> tièmes Option Temps plein Coe <u>f</u> ficient sur taux horaire	ase 1 Cumul Nom HEUREM Aucun Nom V Aucun Nom V ase 2 [00] Nombre X taux Mois [00] Tous les mois [31] Nombre de jours exact du mois [] Non •	Profils Profils Cumuls Cotisations Association

Paramètres DSN

Rubrique DSN :	53-002 Activité - Mesure
Code rubrique :	01 – Travail rémunéré
Mode d'alimentation :	LB1 Ligne de bulletin – Colonne Nombre
Elément de paye :	5921 Heures travaillées rémunérées DSN

02- Durée d'absence non rémunérée

Création d'un cumul en heures ABSHNR - Heures Abs. non rémun.DSN

Identification		ок
<u>N</u> om du cumul	ABSHNR	Annuler
Libellé du cumul	Heures Abs. non rémun DSN	
<u>U</u> nité	Heure	Report rubrique
<u>R</u> emise à zéro	[00] Tous les mois	Report co <u>t</u> isatio
Commentaire		Bascylements
		Vtilisations

Il faut reporter dans ce cumul toutes les rubriques d'absences <u>en heures</u>, non rémunérées ou partiellement rémunérées. Il est en effet précisé dans le cahier technique DSN que « la durée non travaillée partiellement rémunérée est déclarée en "02 - Durée d'absence non rémunérée" ». Cette liste doit être adaptée en fonction de votre plan de paye.

<u>Attention</u> : il faut inverser le sens du report pour les rubriques d'absence, qui ont pour sens *Retenue* de telle sorte que le cumul soit positif en cas d'absence. Pour cela, il faut soit faire un clic droit en partie droite de la colonne *Report*, soit faire un clic droit en partie centrale de cette colonne *Report* et sélectionner *Inverser le sens du report*. Dans les deux cas, vous devez obtenir une coche orange (au lieu d'une coche bleue par défaut) pour les rubriques qui sont des absences.

Quelques commentaires sur l'exemple fourni ci-après :

- ⇒ Les absences correspondant aux entrées-sorties dans le mois (rubriques 1030 et 1035) n'ont pas été prises en compte car elles ne correspondent pas réellement à des absences, mais à des périodes non couvertes par le contrat de travail. Notez qu'elles ont toutefois été déduites du nombre d'heures travaillées et rémunérées paramétré plus haut.
- ⇒ Les absences Maternité et Paternité ont été prises en compte ; on suppose ici qu'en cas d'absence Maternité ou Paternité, il n'y a pas maintien de salaire à 100%.
- ⇒ Les couples de rubriques 1060-1061, 1100-1101 et 1110-1111 n'ont pas été sélectionnés car ils correspondent à un maintien de salaire à 100%. En revanche, on a sélectionné les rubriques d'absence Maladie, AT ou ATJ qui donnent lieu à un maintien partiel. Et comme il s'agit de rubriques de maintien (et non pas d'absence), il ne faut pas inverser le signe sur celles-ci (coche en bleu).

Ces quelques exemples suffisent à montrer qu'il faut être très attentif quant à la liste exacte des rubriques à cocher ici. Il vous faut prendre le temps d'analyser chaque type d'absence utilisé dans votre plan de paye, pour bien comprendre les incidences en DSN et en déduire la façon de les classer en durée travaillée

Exemple :

rémunérée, durée d'absence non (ou partiellement) rémunérée et durée non travaillée rémunérée. Puis de placer les coches en conséquence, en prenant garde qui plus est au sens de ces reports.

Rubrique 🔍	Libellé de la rubrique	7	Unité	٩		Report	ī
1030	ABSENCE ENTREE du XX/XX au XX/XX		Н				
1035	ABSENCE SORTIE du XX/XX au XX/XX		Н				
1040	ABSENCE du XX/XX au XX/XX		Н		\checkmark	Par défaut (Nombre inversé	
1050	MALADIE SANS MAINTIEN du XX/XX au XX/XX		Н		\checkmark	Par défaut (Nombre inversé	
1060	ABSENCE MALADIE du XX/XX au XX/XX		Н				
1061	MALADIE 100% du XX/XX au XX/XX		Н				
1062	MALADIE 75 % du XX/XX au XX/XX		Н		×	Par défaut (Nombre)	_
1063	MALADIE 50 % du XX/XX au XX/XX		Н		×.	Par défaut (Nombre)	
1070	ABSENCE MATERNITE du XX/XX au XX/XX		Н		×.	Par défaut (Nombre inversé	
1071	CONGES MATERNITE		Н				
1080	ABSENCE PATERNITE du XX/XX au XX/XX		Н		×.	Par défaut (Nombre inversé	
1081	CONGES PATERNITE		Н				
1090	A.T. SANS MAINTIEN du XX/XX au XX/XX		Н			Par défaut (Nombre inversé	
1091	A.TJ. SANS MAINTIEN du XX/XX au XX/XX		Н		. 🗸 .	Par défaut (Nombre inversé	
1100	ABSENCE A.T. du XX/XX au XX/XX		Н				
1101	A.T. A 100 % du XX/XX au XX/XX		Н				Ξ
1102	A.T. A 75 % du XX/XX au XX/XX		Н		×	Par défaut (Nombre)	
1103	A.T. A 50 % du XX/XX au XX/XX		Н		<u> </u>	Par défaut (Nombre)	
1110	ABSENCE A.TJ. du XX/XX au XX/XX		Н				
1111	A.TJ. A 100 % du XX/XX au XX/XX		Н				
1112	A.TJ. A 75 % du XX/XX au XX/XX		Н		<u> </u>	Par défaut (Nombre)	
1113	A.TJ. A 50 % du XX/XX au XX/XX		Н		<u> </u>	Par défaut (Nombre)	
1140	Acquisition droit repos compensateur		Н				
1150	ABSENCE REPOS COMP. du XX/XX au XX/XX		Н				
1445	ABS PREAVIS EF PAYE du XX/XX au XX/XX		Н				4
1446	ABS PREAVIS NEF PAYE du XX/XX au XX/XX		Н				
1447	ABS PREAVIS NEF NPAYE du XX/XX au XX/XX		Н			Par défaut (Nombre inversé	
1450	ABS. CHOM. INTEMPERIES du XX/XX au XX/XX		Н			Par défaut (Nombre inversé	
2700	PREAVIS EFFECTUE PAYE		Н				
2701	PREAVIS NON EFFECTUE PAYE		Н				
3080	CONGES SANS SOLDE du XX/XX au XX/XX		Н			Par défaut (Nombre inversé	
4650	ABS ACTIV PARTIELLE of du XX/XX au XX/XX		Н			Par défaut (Nombre inversé	
4651	ABS ACTIV PARTIELLE af du XX/XX au XX/XX		Н			Par défaut (Nombre inversé	
4655	INDEM ACTIV PARTIELLE sf		Н				
4656	INDEM ACTIV PARTIELLE af		Н				Ŧ

Pour une meilleure visibilité de cette donnée sur le bulletin, nous ajoutons une rubrique 5922 qui va présenter la valeur de ce cumul *ABSHNR*. Le plus simple est de procéder par copie de la rubrique 5921 créée à l'étape précédente, en ne modifiant que :

Rubrique : Libellé rubrique : Alimentation de la <u>base</u> : 5922 Heures Absences non rémunérées DSN Cumul ABSHNR.

dentification			ок
<u>N</u> uméro de la rubrique	5922	Elément suspendu	Annuler
_ibelle de la rubrique Code famille de rubriques	999 M DIV	ERS	<u> </u>
Options d'édition du bulletin			
<u>-ib</u> ellé imprimé sur le bulletir	1	G [<u>S</u>	
jbellé du bulletin modifiable		Prime ou rappel d'activité	
Non			Profils
Rubrique imprimée	Nombre	Durée (en mois) Décalage	6
🔄 même si nulle	Montant	Période imprimée sur le bulletin	
Propriétés			Cotisation
Sens de la rubrigue	Gain 💌	Bénéficie de l'abattement	1
J <u>n</u> ité	Heure 🔽	Somme isolée	Associatio
Définition du calcul en phas	e 1		
Alimentation de la base	Cumul	Nom ABSHNR	
Alimentation du taux	Aucun	Nom 🗸	
Alim <u>e</u> ntation du montant	Aucun	▼ <u>N</u> om	
Définition du calcul en phas	:e 2		Profils
C <u>o</u> de calcul	[00] Nombre×taux	Mois [00] Tous les mois 🗸	
Calcul des tre <u>n</u> tièmes	[31] Nombre de jours	s exact du mois 💌	
Option Temps plein	[]Non		Cotisation
Coe <u>f</u> ficient sur taux horaire	✓		<u>A</u> ssociatio
			<u>}∧</u>

Paramètres DSN

Rubrique DSN :	53-002 Activité - Mesure
Code rubrique :	02 – Durée d'absence non rémunérée
Mode d'alimentation :	LB1 Ligne de bulletin – Colonne Nombre
Elément de paye :	5922 Heures Absences non rémunérées DSN

03- Durée non travaillée rémunérée

Création d'un cumul en heures ABSHRM - Heures Abs. Rémun. DSN

dentification		ОК
<u>N</u> om du cumul	ABSHRM	Annuler
Libellé du cumul	Heures Abs. rémun, DSN	
<u>U</u> nité	Heure	Report rubriqu
<u>R</u> emise à zéro	[00] Tous les mois	Report cotisati
Commentaire		
		A Bascylemen
		Utilisations
		*

Il faut reporter dans ce cumul toutes les rubriques d'absence (temps non travaillés donc) en <u>heures</u> qui sont intégralement rémunérées (les absences partiellement rémunérées sont à considérer comme des absences non rémunérées).

<u>Attention</u> : il faut là aussi inverser le sens du report pour les rubriques d'absence qui ont pour sens *Retenue*, de telle sorte que le cumul soit positif en cas d'absence. Pour cela, il faut soit faire un clic droit en partie droite de la colonne *Report*, soit faire un clic droit en partie centrale de cette colonne *Report* et sélectionner *Inverser le sens du report*. Dans les deux cas, vous devez obtenir une coche orange (au lieu d'une coche bleue par défaut) pour les rubriques qui sont des absences.

Exemple	(rubriques	1021	et 1446	ajoutées	en révisi	on 1.01	de ce	document):
---------	------------	------	---------	----------	-----------	---------	-------	----------	----

Rubrique	Libellé de la rubrique	rana de arante a de la contra	Report	1
1010	ABSENCE NAISSANCE du XX/XX au XX/XX	J 🗸	Nombre J=>H inversé	4
1021	CONGES FORMATION	J 🗸	Nombre J=>H	
1061	MALADIE 100% du XX/XX au XX/XX	н 🗸	Par défaut (Nombre)	
1101	A.T. A 100 % du XX/XX au XX/XX	н 🗸	Par défaut (Nombre)	
1111	A.TJ. A 100 % du XX/XX au XX/XX	н 🗸	Par défaut (Nombre)	
1120	ABSENCE MARIAGE du XX/XX au XX/XX	J 🧹	Nombre J=>H inversé	
1130	ABSENCE DECES du XX/XX au XX/XX	J 🧹	Nombre J=>H inversé	
1446	ABS PREAVIS NEF PAYE du XX/XX au XX/XX	(н 🧹	Par défaut (Nombre inversé	¥
3081	ABSENCE CP JOURS + EUROS	J 🧹	Nombre J=>H inversé	
3082	ABSENCE CP JOURS UNIQUEMENT	J 🗸	Nombre J=>H	
3083	ABSENCE CP ANTICIPATION JOURS+EUROS	3 J 🇸	Nombre J=>H inversé	
3084	ABSENCE CP ANTICIPATION JOUR UNIQ	J 🗸	Nombre J=>H	

Notez que l'on a également coché certaines rubriques d'absence qui sont saisies en jours (CP, congés événements familiaux...). Or, par défaut, l'unité du cumul étant H=Heure, les rubriques ayant comme unité J=Jour ne sont pas présentées. Pour les voir dans cette liste, il faut sélectionner l'option Tous (toute unité) en haut à droite, en lieu et place de la valeur par défaut Tous (unités compatibles). De plus, pour cocher ces rubriques dont l'unité n'est pas « compatible », il faut sélectionner explicitement Report du nombre dans le menu contextuel qui est proposé lorsqu'on clique dans la colonne Report. Et comme il faut en plus inverser le sens du report (il s'agit ici de rubriques d'absence), il faut ensuite soit faire un clic droit sur la coche bleue pour qu'elle passe en orange, soit faire un clic sur le libellé Nombre J=>H et sélectionner l'option Inverser le sens du report. Au final, vous devez voir apparaitre la valeur Nombre J=>H en regard

d'une coche <u>orange</u> comme ci-dessus, signifiant que le nombre de jours de la rubrique sera converti en heures puis inversé avant d'être cumulé.

Pour une meilleure visibilité de cette donnée sur le bulletin, nous ajoutons une rubrique 5923 qui va présenter la valeur de ce cumul *ABSHRM*. Le plus simple est de procéder par copie de la rubrique 5921 créée à l'étape précédente, en ne modifiant que :

Rubrique :5923Libellé rubrique :Heures non travaillées rémunérées DSNAlimentation de la base :Cumul ABSHRM

Copie d'une rubrique		×
Général	et comptabilisation	
Identification	5923 Elément suspendu	OK Annuler
<u>Libelle de la rublique</u> C <u>o</u> de famille de rubriques		
Options d'édition du bulletin Li <u>b</u> ellé imprimé sur le bulletir	G I S	
Libellé du bulletin modifiable	Prime ou rappel d'activité	
Non		Profils
Rubrique imprimée même si nulle	V Nombre Durée (en mois) Décalage V Taux Période imprimée sur le bulletin	
IL ⊢ Propriétés		Cotisations
Sens de la rubrigue	Gain Bénéficie de l' <u>a</u> battement	
Unité	Heure Somme isolée	Association
r Définition du calcul en pha:	xe 1	
Alimentation de la base	Cumul Nom ABSHRM	
Alimentation du taux	Aucun 💌 Nom	
Alimentation du montant	Aucun 💌 Nom	
⊢ Définition du calcul en phas	se 2	Profils
C <u>o</u> de calcul	[00] Nombre X taux 💽 Mois [00] Tous les mois 🗨	
Calcul des tre <u>n</u> tièmes	[31] Nombre de jours exact du mois 💌	
Option Temps plein	[]Non 🔽	Cotisations
Coefficient sur taux horaire		Association
Comptabilisation		Con <u>d</u> itions
Rubrique comptabilisée		

Paramètres DSN	
Rubrique DSN :	53-002 Activité - Mesure
Code rubrique :	03 – Durée non travaillée rémunérée
Mode d'alimentation :	LB1 Ligne de bulletin – Colonne Nombre
Elément de paye :	5923 Heures non travaillées rémunérées DSN

Tableau récapitulatif du suivi d'activité

Type pour suivi DSN	Cumul en Heures	Rubrique d'affichage	Alimenté par
01 - Travail rémunéré	HEUREM	5921	Toutes les rubriques en heures ou en jours correspondant à du temps travaillé et rémunéré ou à des absences à déduire pour déterminer le temps travaillé et rémunéré
02 - Durée d'absence non rémunérée	ABSHNR	5922	Rubriques d'absence en heures ou en jours, non ou partiellement rémunérées
03 - Durée non travaillée rémunérée	ABSHRM	5923	Rubriques d'absence (ou de maintien de salaire) en heures ou en jours, rémunérées en totalité

A.4 – Base brute fiscale

Cette base brute fiscale n'est pas une donnée nouvelle en DSN : elle était déjà déclarée en DADS-U. Mais elle était depuis fort longtemps assimilée au salaire « brut » du salarié.

Or, depuis le 01/01/2013, cette base brute fiscale est alignée sur celle de la CSG applicable aux revenus d'activité, mais sans l'abattement de l'assiette de 1,75 % propre à la CSG. Cette base est donc plus large qu'antérieurement : elle comprend la participation, l'intéressement, les abondements aux PE, les cotisations patronales de prévoyance complémentaire et de retraite supplémentaire.

La mise en place de la DSN est donc l'occasion de corriger cette erreur. Et pour cela, il faut créer une nouvelle cotisation « fictive » qui recevra les mêmes éléments que la CSG, mais sans l'abattement propre à la CSG. Cette cotisation se calculera chaque mois, sera masquée sur les bulletins, et pourra alors être référencée pour renseigner la rubrique correspondant en DSN.

Création d'une cotisation 6985 par copie de la cotisation 6750 - CSG CRDS

Identification				
Numéro de la cotisation	6985 📃 Elé	ment suspendu		
Libellé de la cotisation	Base brute fiscale		<u>G 1 S</u>	Annuler
C <u>o</u> de famille de cotisations	999 💽 DIVE	RS		
Options d'édition du bulletin				3
Li <u>b</u> ellé imprimé sur le bulletin				
Cotisation imprimée sur le	e bulletin			
Calcul et comptabilisation	215			
Code cajcul	[TX] Taux	💌 Mois	[00] Tous les mois	
Calcul des tre <u>n</u> tièmes	[31] Nb jours exac	et du mois 💽		Profils
Option Temps plein	[]Non			60 Sumula
Plancher : Coefficient		⊻aleur	×	
Plafond :Coefficient		⊻aleur		Rubriques
B <u>a</u> se minimum		🛃 Régul. au net	Oui 💌	Conditions
Abattement	Non, jamais	Sommes isolées	Incluses	
Tau <u>x</u> :Salarial	×	Patronal	~	
<u>F</u> orfait : Salarial		<u>P</u> atronal	×	
Code agcident du travail	~			
Cotisation comptabilisée				-
Compte	431000	SS MALADIE		

N° cotisation6985LibelléBase brute fiscaleCode famille999Décocher Cotisation imprimée sur le bulletinRemplacer le code calcul [T1] Taux CSG par [TX] TauxAbattementNon, JamaisEffacer le taux salarialDécocher Cotisation comptabilisée

<u>Supprimer</u> tous les paramétrages N4DS (et DSN si vous êtes déjà en version 8). Une fenêtre d'avertissement vous prévient qu'il existe au moins un paramètre N4DS (et/ou DSN) qui a été copié. Répondez *Oui* dans cette fenêtre d'avertissement puis, dans la fenêtre qui suit, supprimez tous les paramètres qui sont affichés. Si vous êtes en version 8 et que vous avez activé le module DSN, il faudra répéter l'opération pour les paramètres DSN, suite à la suppression des paramètres N4DS, si cela vous est proposé.

Du point de vue des <u>profils</u>, assurez-vous que cette base brute fiscale se calcule pour toutes les populations de salariés, y compris par exemple les VRP (qui ne sont pas sélectionnés ici par défaut car ils ont une cotisation CSG autre que la cotisation 6750 prise ici comme origine de la copie.). Pour ces VRP (si vous en avez), on vérifiera aussi que toutes les rubriques qui entrent dans leur assiette CSG entrent aussi dans l'assiette de cette base brute fiscale (commissions, frais professionnels en partie haute du bulletin...). **Cette cotisation doit aussi être calculée pour le profil** *Intéressement* **s'il existe. En revanche, cette cotisation ne doit pas être associée aux profils** *Apprentis* (même ceux qui cotisent sur une assiette forfaitaire) et *Stagiaires* gui sont exonérés de taxe sur les salaires.

Effacer tous les reports sur cumuls

Paramètres DSN	
Rubrique DSN :	78-004 Base assujettie – Montant de base assujettie
Code rubrique :	10 –Base brute fiscale
Mode d'alimentation :	LB1 Ligne de bulletin – Colonne Base
Elément de paye :	6985 Base brute fiscale DSN

B – Journaux de contrôle DSN

Afin de faciliter le contrôle des différents éléments chiffrés portés dans les DSN mensuelles, nous préconisons la création de trois journaux supplémentaires. En effet, les journaux étant limités à 13 colonnes, un seul ne suffit pas.

<u>Attention</u> : les exemples de paramétrage donnés ci-après doivent éventuellement être ajustés à votre plan de paie. Les N° de rubriques et cotisations qui sont référencés sont ceux utilisés de longe date dans le plan de paye « standard » et complétés par ceux décrits dans ce document.

Téléchargement possible

Pour gagner du temps (et limiter les erreurs de saisie), vous pouvez télécharger ces modèles de journaux aux adresses indiquées en regard de chaque journal décrit ci-après.

Après avoir cliqué sur le lien de téléchargement, le contenu du fichier (en XML) s'affiche dans une page de votre navigateur. Pour enregistrer ce fichier en local sur votre poste de travail, appuyez simultanément sur les touches *Ctrl S*. Dans la fenêtre d'enregistrement, si votre navigateur est Internet Explorer, prenez garde à ce que le format d'enregistrement (type de fichier) soit bien *Fichier texte (*.txt)*.

Nom du fichier :	WCONTDSNM_jst.txt 🗸					
<u> </u>	Fichier texte (*.txt)					
-						
Cacher les dossiers	s C <u>o</u> dage : Alphabet occidental (Wi ▼ <u>E</u> nregistrer Annuler					

Notez bien le nom du fichier et le répertoire où vous enregistrez ce fichier, il vous faudra le retrouver à l'étape suivante.

Suite à cela, importez ce journal dans votre plan de paye, depuis l'option de menu *Plan de paye/Configurer les journaux de paye/Journaux standard*, bouton *Importer* en bas à droite. Vous

sélectionnez ensuite le fichier que vous avez téléchargé. Attention : si l'enregistrement du fichier à l'étape précédente a été fait via Internet Explorer, il est probable que l'extension du fichier ne soit pas **.jst** mais.*txt*.Pour que ce fichier soit affiché dans la fenêtre de sélection, choisissez l'option *Tous fichiers (*.*)* au bas de cette fenêtre. Dans la fenêtre qui suit, vous choisissez le nom du journal que vous voulez créer et vous validez par *OK*.

<u>Attention une fois encore</u> : il faudra très probablement ajuster le paramétrage des journaux ainsi récupérés à votre plan de paye.

B.1 - Journal contrôle rémunération DSN (WCONTDSNM)

Lien de téléchargement :

http://www.ldsysteme.fr/fileadmin/depot/np/ldpaye/Documentation/WCONTDSNM.jst

Note : le fichier téléchargé par le lien ci-dessus a été mis à jour le 15/05/2015 pour tenir compte des modifications apportées en révision 1.10 de ce document (en rose ci-dessous). Si ce journal a déjà été importé dans votre plan de paye, reportez vous au chapitre A.3b étape h pour appliquer les modifications nécessaires.

Nom :	WCONTDSNM		
Titre :	CONTROLE DES REMUNERATIONS DSN		
Critère de tri majeu	r: Etablissement		
Critère de tri mineu	r : N° matricule		
Cochez	Edition détaillée		
Critère de sélection	: Au moins une colonne renseignée		
Colonne 01 Sa	laire brut		
010 + Cumul o	lu montant des lignes de bulletin N° <i>5900</i> -TOTAL BRUT MENSUEL, en mensuel		
Colonne 02 Sa	laire de base		
010 + Cumul o	lu montant des lignes de bulletin N° 0400-SALAIRE MENSUEL DE BASE, en mensuel		
020 + Cumul o	lu montant des lignes de bulletin N° 0395-SALAIRE MENSUEL Apprenti, en mensuel		
Colonne 03 Sa	laire rétabli		
010 + Cumul o	lu montant des lignes de bulletin N° 5890-Salaire rétabli DSN, en mensuel		
020 + Cumul o	lu montant des lignes de bulletin N° 5994-Salaire rétabli DSN, en mensuel		
Colonne 04 Sa	laire brut AC		
010 + Cumul o	lu nombre des lignes de bulletin N° 6090-AGS TA+TB, en mensuel		
020 + Cumul o	u nombre des lignes de bulletin N° 6091-AGS TA+TB APPRENTI 87 >=11,<20, en mensuel		
030 + Cumul o	10mbre des lignes de bulletin N° 6092-AGS TA+TB APPRENTI 87 >=20, en mensuel		
040 + Cumul o	ul du nombre des lignes de bulletin N° 6580-CCVRP CHOMAGE TA+TB, en mensuel		
Colonne 05 Ba	se brute fiscale		
010 + Cumul o	lu nombre des lignes de bulletin N° 6985-Base brute fiscale, en mensuel		
Colonne 09 Ne	et fiscal		
010 + Cumul o	u montant des lignes de bulletin N° 7050-NET IMPOSABLE MENSUEL, en mensuel		
Colonne 10 Ne	rt versé		

- 010 + Cumul du montant des lignes de bulletin N° 8992-Net versé DSN, en mensuel
- Colonne 11 Acomptes 010 - Cumul du montant des lignes de bulletin N° 7600-ACOMPTE PAR CHEQUE OU ESPECE, en mensuel 020 - Cumul du montant des lignes de bulletin N° 7615-RETENUE ACOMPTE TELETRANS, en mensuel Colonne 12 Net à payer 010 + Cumul du montant des lignes de bulletin N° 8995-NET A PAYER, en mensuel

B.2 - Journal de contrôle des bases DSN (WCONTDSNB)

Lien de téléchargement :

http://www.ldsysteme.fr/fileadmin/depot/np/ldpaye/Documentation/WCONTDSNB.jst

Nom :		WCONTDSNB	
Titre :		Contrôle des bases DSN	
Critère d	le tri majeur :	Etablissement	
Critère d	le tri mineur :	N° matricule	
Cochez		Edition détaillée	
Critère de sélection ·		Au moins une colonne renseianée	
		the second and the second s	
Colonne (D1 Base dé	plafonnée	
010	+ Cumul du no	mbre des lignes de bulletin N° <i>6010</i> -MALADIE, en mensuel	
020	+ Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 6011-MALADIE PROF., en mensuel		
030	+ Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 6055-ACCIDENT TRAVAIL APPR 87 >=11,<20, en mensuel		
040	+ Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 6056-ACCIDENT TRAVAIL APPR 79 <11, en mensuel		
050	+ Cumul du no	mbre des lignes de bulletin N° 6054-ACCIDENT TRAVAIL APPR 87 >=20, en mensuel	
Colonne (D2 Base Tr	ansport	
010	+ Cumul du no	mbre des lignes de bulletin N° 6850-VERSEMENT TRANSPORT, en mensuel	
020	+ Cumul du no	mbre des lignes de bulletin N° 6851-VERSEMENT TRANSP. APPR 87 >=11,<20, en mensuel	
030	+ Cumul du no	mbre des lignes de bulletin N° 6852-VERSEMENT TRANSP. APPRE 87 >=20, en mensuel	
Colonne (~	
010	+ Cumul du no	- mbro das lignas do hullotin Nº 6000 AGS TA+TP, on monsual	
010	+ Cumul du no	mbre des lignes de bulletin N° 6001 AGS TA+TB, en mensuel	
020	+ Cumul du no	mbre des lignes de bulletin N° $6/92$ -AGS TA+TE APPRENTI 87 >=20, en mensuel	
030	+ Cullul uu llo	mbre des lignes de bulletin N° 0032-A05 TA+TB AFFRENT 87 >=20, en mensuel	
Colonne (04 Assiette	e CICE	
010	+ Cumul du no	mbre des lignes de bulletin N° 6980-Crédit Impôt Compétitivité Emploi, en mensuel	
Colonne (05 Base pla	afonnée	
010	+ Cumul du no	mbre des lignes de bulletin N° 6020-VIEILLESSE PLAFONNEE, en mensuel	
020	+ Cumul du no	mbre des lignes de bulletin N° 6021-VIEILLESSE PLAFONNEE PROF., en mensuel	
030	+ Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 6054-ACCIDENT TRAVAIL APPR 87 >=20, en mensuel		
040	+ Cumul du no	mbre des lignes de bulletin N° 6055-ACCIDENT TRAVAIL APPR 87 >=11,<20, en mensuel	
050	+ Cumul du no	mbre des lignes de bulletin N° 6056-ACCIDENT TRAVAIL APPR 79 <11, en mensuel	
Colonne (D6 Base fo	rfaitaire	

010 + Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 6055-ACCIDENT TRAVAIL APPR 87 >=11,<20, en mensuel

Colonne 07 Base	CSG CRDS		
010 + Cumul du	+ Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 6750-CSG CRDS NON DEDUCTIBLE, en mensuel		
020 + Cumul du	nombre des lignes de bulletin N° 6751-CSG CRDS NON DEDUCTIBLE VRP, en mensuel		
030 + Cumul du	+ Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 6752-CSG CRDS PORTAB PREV. NON DED 8%, en mensuel		
040 + Cumul du	+ Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 6753-CSG CRDS INTER.PLACE PEE NON DED, en mensuel		
050 + Cumul du	+ Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 6754-CSG CRDS TOTAL NON DEDUCTIBLE, en mensuel		
060 + Cumul du	+ Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 6770-CSG CRDS HEURES SUP DEDUCTIBLE, en mensuel		
Colonne 08 Forfa	it social 8%		
010 + Cumul du	nombre des lignes de bulletin N° 6745-FORFAIT SOCIAL 8%, en mensuel		
Colonne 09 Forfa	it social 20%		
010 + Cumul du	nombre des lignes de bulletin N° 6746-FORFAIT SOCIAL 20%, en mensuel		
Colonne 11 SMIC	Fillon CICE		
010 + Cumul sala	arié MTSMIC-SMIC pour Fillon,CICE,AF, en mensuel		
Colonne 12 Rédu	iction Fillon		
010 + Cumul du	montant patronal des lignes de bulletin N° 6925-REDUCTION FILLON, en mensuel		
020 + Cumul du	montant patronal des lignes de bulletin N° 6926-REDUCTION FILLON VRP, en mensuel		

B.3 - Journal de contrôle des Heures DSN (WCONTDSNH)

Lien de téléchargement :

http://www.ldsysteme.fr/fileadmin/depot/np/ldpaye/Documentation/WCONTDSNH.jst

Nom :	WCONTDSNH
Titre :	Contrôle des heures DSN
Critère de tri majeur :	Etablissement
Critère de tri mineur :	N° matricule
Cochez	Edition détaillée
Critère de sélection :	Au moins une colonne renseignée

Colonne 01 Heure payées

```
010 + Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 5920-TOTAL DES HEURES PAYEES, en mensuel
```

Colonne 02 Heures sup. et compl.

010	+ Cumul du nombre des lignes de bulletin N°	0521-HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25%, en mensuel
-----	---	---

020 + Cumul du nombre des lignes de bulletin N° *05*22-HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50%, en mensuel

- 030 + Cumul du nombre des lignes de bulletin N° *05*23-HEURES COMPLEMENTAIRES, en mensuel
- 040 + Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 0524-HEURES COMPLEMENTAIRES A 10%, en mensuel
- 050 + Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 0525-HEURES COMPLEMENTAIRES A 25%, en mensuel

Colonne 06 Travail rémunéré

010 + Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 5921-Heures travaillées rémunérées DSN, en mensuel

Colonne 07 Absences non rémunéré

010 + Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 5922-Heures Absences non rémunérées DSN, en mensuel

Colonne 08 Absences rémunérées

010 + Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 5923-Heures non travaillées rémunérées DSN, en mensuel

Pour parfaire ce journal de contrôle, on ajoutera :

- ⇒ En colonne 3, les heures d'équivalence le cas échéant
- ➡ En colonnes 9 à 13, les différentes absences, en distinguant les absences en heures et en jours, qui ont une influence sur le suivi de l'activité au sens DSN, c'est-à-dire qui impactent les valeurs présentées en colonne 6 à 8. On peut par exemple avoir une colonne qui cumule toutes les absences maladie, maternité, paternité, AT, une qui cumule les absences CP, RTT, une pour les autres absences en heures et une pour les autres absences en jours. Tout dépend des rubriques utilisées dans votre plan de paye ; l'objectif est de pouvoir expliquer facilement les valeurs qui apparaissent en colonne 6 à 8.